



CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PREAVIS MUNICIPAL N° 05 – 2017

« Budget 2018 »

La commission des finances (ci-après « la commission ») composée de M. Marcoz (président), ainsi que de MM. Caputo, Dupraz (absent), Durussel, Marino, Muster et Reynaud s'est réunie le mardi 31 octobre 2017 à la Maison de commune en présence de la Municipalité et du Boursier.

Lors de cette séance, la Municipalité et le boursier, nous ont présenté en détail le préavis qui vous est soumis et nous avons passé en revue l'ensemble des postes du budget. Nous les remercions pour cette présentation ainsi que pour le temps investi.

Les charges du budget 2018 se montent à CHF 8'546'300 (contre CHF 7'292'600.- en 2017) en hausse de CHF 1'253'700.- Cette hausse des charges s'explique principalement par l'amortissement de l'extension de la maison de commune (CHF 900'000.-) et par l'amortissement des travaux à la route de Dailens (CHF 270'000.-).

Suite à notre analyse, nous souhaitons mettre en évidence les éléments suivants :

- Le préavis est bien documenté et permet une bonne compréhension du budget de la Commune.
- Les dépenses sous gestion de la commune sont maintenues à un niveau bas permettant tout de même un entretien correct des infrastructures de la Commune.
- Comme à l'accoutumée le budget présente une approche prudente au niveau des recettes.
- Les revenus liés à la fiscalité des personnes morales sont très difficiles à prévoir, étant réparties sur un petit nombre de contributeurs dont les bénéficiaires sont aléatoires.
- Le résultat monétaire est positif de CHF 61'033.- après remboursement des emprunts à hauteur de CHF 235'667.-
- La perte qui résulte du budget est acceptable et le résultat de l'exercice 2018 pourrait même s'avérer meilleur.
- Le compte 460.4341 intègre CHF 100'000 de revenu relatifs à l'introduction de la nouvelle taxe annuelle d'entretien des canalisations EU et EC tel que présenté dans le préavis municipal n°04-2017.

Le budget 2018 présente des charges, sous gestion de la commune, contenues, mais les transferts du canton sont en perpétuelles hausses.

En conclusion, la commission propose, à l'unanimité des membres, au Conseil communal de Penthaz d'approuver le préavis municipal 05-2017 concernant le budget 2018.

Penthaz, le 9 novembre 2017

Le Président

Nicolas Marcoz

Le Rapporteur

Sébastien Durussel